



**RAPPORT SUR
RAPPORT-PREAVIS N° 21/2011
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de M. Henri Chambaz
« SOS bambins du Collège des Crosets et
utilisateurs des trois terrains de Copet »**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis n° 21/2011 intitulé « Réponse au postulat de M. Henri Chambaz **"SOS bambins du collège des Crosets et utilisateurs des trois terrains de Copet"** » s'est réunie le lundi 10 octobre 2011, à 19h00 à l'Hôtel de Ville, salle no 6.

Cette commission était composée de

Mesdames : Alexandra Melchior
Antoinette Walter

Messieurs : Jérôme Christen
Manuel Lisboa
Musa Pali
Bastien Schobinger
Jacques Zaugg
Jean-Pierre Boillat (suppléant de M. Eric Studer)
Abdelkarim Jerbia, président rapporteur

La Municipalité était représentée par M. Etienne Rivier, Municipal, accompagné de M. Volpe, responsable de la signalisation à Police Rieviera.

POSITION DE LA MUNICIPALITÉ

En ouverture de séance le municipal, Etienne Rivier, rappelle que la situation actuelle de l'aménagement de la circulation et des traversées piétonnières semble suffisante. La création d'un nouveau passage pour piétons supplémentaire, dans une rectiligne, n'offrira pas les garanties de sécurités attendues. L'installation de ralentisseurs de trafic est fortement pénalisante pour les bus des transports publics et provoque des nuisances supplémentaires. En vue de la future construction du nouveau collège, l'aménagement ainsi que la circulation sur cet axe seront probablement réétudiées.

L'instauration d'une zone à 30 km/h, dans ce secteur, ne paraît pas adéquate pour les raisons suivantes :

- La suppression des passages piétons existants,
- La nécessité d'aménagements particuliers,
- La proche perspective (année 2012) de l'exploitation de la ligne de bus VMCV dans les deux sens,
- La vitesse des usagers sur cet axe paraît adaptée à la limitation selon les derniers comptages effectués.

M. Volpe ajoute qu'actuellement, il est en contact avec les VMCV concernant le projet de la mise en exploitation de la ligne de bus n° 202 dans les deux sens. Cela implique la création d'arrêts supplémentaires dans le sens de la descente de l'avenue des Crosets et qu'il est prématuré d'envisager des aménagements avant la mise en place de cette ligne supplémentaire.

DÉBAT

Lors de cette séance, les commissaires font ressortir quelques éléments importants envisageables pour améliorer la sécurité des enfants :

1. **Prévention** : La majorité des commissaires mettent l'accent sur l'important de la prévention. Ils déplorent un manque de présence policière aux alentours des écoles tant pour son côté préventif que dissuasif.
 - Sensibilisation des enfants, par Police Riviera, dans les écoles.
 - Informations auprès des clubs sportifs.
 - Responsabiliser les parents, qui s'arrêtent sur la ligne jaune devant les sorties des terrains, sur les dangers provoqués par leur comportement.
2. **Signalisation** : Un constat collectif fait ressortir un manque sévère de signalisation indiquant la présence d'une forte fréquentation d'enfants sur ces lieux.
 - Installation de feux sur demande comme sur le côté sud de la rue en face des entrées / sorties des terrains.
 - Marquage au sol aux deux extrémités de l'avenue pour signaler aux automobilistes l'entrée dans une zone scolaire et sportive.
 - Panneaux lumineux clignotants pour attirer l'attention des automobilistes.
3. **Aménagement** : Plusieurs solutions d'aménagement ont été proposées mais au vu des futurs travaux de réaménagement du quartier et la construction du nouveau collège, il est prématuré d'envisager de tels travaux.
 - Rétrécissement latéral sans croisement à la hauteur des sorties des terrains de Copet. Un commissaire a présenté cette proposition avec un schéma de son projet. Cette solution est certainement la plus efficace au niveau sécurité avec la régulation de la circulation mais peut-être la plus onéreuse tout en sachant que la circulation peut être changée avec la mise en exploitation de la ligne de bus VMCV dans les deux sens. Cette solution engendre également la suppression de quelques places de parcs qui font défaut dans le quartier.
 - Création d'une zone d'arrêt pour les parents lorsqu'ils déposent les enfants. Un commissaire propose de créer une zone d'arrêt similaire à ce qui a été fait devant l'école de Charmontey afin d'éviter que les parents ne stationnent sur la ligne jaune devant les entrées / sorties des terrains. Il a été signalé également qu'à de trop nombreuses occasions, des véhicules de parents venant chercher leur(s) enfant(s) après l'entraînement de foot ou assistant aux entraînements, étaient soit parqués soit arrêtés sur le trottoir amont ce qui crée un obstacle et un danger supplémentaire.
 - Ralentisseur de trafic, tout en admettant que cette proposition n'est pas optimale car elle pénalise le trafic des bus VMCV et occasionne des nuisances sonores. Un commissaire a bien insisté sur l'inefficacité d'une telle solution en parallèle à ce qui existe devant l'école de Charmontey.

INTERVENTION DU POSTULANT

M. Chambaz a demandé de participer à cette séance, selon l'article 46 aliéna 1 du règlement du conseil communal "*La commission peut entendre des tiers*". Sa présence a été acceptée par les commissaires. Au début de la séance, M. Chambaz a remis au président de la commission, une

copie de la pétition déposée au près du président du conseil communal. En fin de séance, il a pris la parole pour faire la lecture des arguments en faveur du postulat (pièce jointe à la pétition).

CONCLUSION

Après le retrait des représentants de la Municipalité et de M. Chambaz, la commission poursuit une brève discussion des arguments développés lors du débat.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs le Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis No 21/2011 du 8 novembre 2011 en réponse au postulat de M. Henri Chambaz « SOS bambins du collège des Crosets et utilisateurs des trois terrains de Copet" »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de rejeter les conclusions du rapport-préavis n° 21/2011, intitulé et de le renvoyer à la municipalité pour une nouvelle étude, par 6 contre et 3 voix pour.

Pour la commission,



Karim Jerbia, président-rapporteur